

Compte rendu de la 3^{ème} demi-journée de sensibilisation auprès des communes du territoire du PETR Cœur des Hauts de France

30 Mai 2018

Objet : 3^{ème} demi-journée de sensibilisation (9h-12h)

Thématique : l'Aménagement paysager

Lieu : Salle des fêtes de Voyennes

Auteur : Laura POINSOTTE (CPIE Vallée de Somme)

Liste des participants à la demi-journée de sensibilisation

Nom	Prénom	Poste	Commune
MOLET	Luc	Adjoint	HAM
BINA	Tony	Employé communal	OFFOY
CLEENEWERCK	Nathalie	Conseillère	ATHIES
DECAUX	Jacques	Maire	SOREL
COLASANTE	Claudette	Adjointe	QUIVIERES
FRANCOIS	Bernard	Maire	HARDECOURT-AUX-BOIS
FRANCOIS	Anne-Marie	Bénévole	HARDECOURT-AUX-BOIS
DENGLEHEM	Serge	Maire	HEUDICOURT
BOULET	Yannick	Conseiller	HEUDICOURT
BRUYER	Patrick	Employé communal	PERTAIN
BERTON	Emmanuel	Employé communal	PERTAIN
LEBRUN	Anne	Adjointe	CHAULNES
MERLIN	Claude	Conseiller	CHAULNES
BONDER	Chloé	Paysagiste Conseil CAUE80	AMIENS

SI HAMDI	Emilie	Assistante Administrative	PERONNE
POINSOTTE	Laura	Chargée de mission CPIE Vallée de Somme	AMIENS

Ordre du jour :

3^{ème} demi-journée de sensibilisation sur l'aménagement paysager qui se présente en trois parties :

1. Présentation d'un PowerPoint sur le 4^{ème} critère de la grille VVF « Gestion environnementale et qualité de l'espace public » par Chloé Bonder.
2. Présentation d'un PowerPoint sur le thème « Analyse de l'aménagement paysager par espace d'une commune » par Laura Poinssotte.
3. Réalisation d'un Quiz interactif « Kahoot » sur l'ensemble des critères de la grille VVF présenté au cours des 3 sessions de formation encadré par Emilie Si Hamdi.

1. Présentation PowerPoint « Gestion environnementale et qualité de l'espace public ».

La présentation PowerPoint avait pour objectif de présenter le 4^{ème} critère de la grille VVF sur la gestion environnementale et qualité de l'espace public. Quelques rappels sur la présentation du 1^{er} critère ont été mentionnés. Plusieurs conseils lors du passage du jury dans la commune ont été prodigués.

- Actions en faveur de la biodiversité.

La commune a-t-elle connaissance des espèces (flore-faune) présentes sur son territoire ? Pour le savoir, la commune peut :

- Réaliser des inventaires : la commune peut faire appel à des professionnels pour réaliser des inventaires faunistiques ou floristiques ;
- Communiquer en réalisant des plaquettes, d'articles de presse ;
- Mettre en valeur les sites naturels spécifiques de la commune (communication, aménagement spécifique) ;
- Mettre en place des mesures protectrices.

Globalement, le jury souhaite savoir si la commune est engagée, si elle s'implique dans la préservation de la biodiversité.

- Actions en faveur des ressources naturelles.

Recommandations pour le Sol :

- Le protéger ;
- L'enrichir ;
- Privilégier la culture en pleine terre ;
- Mettre du paillage (permet une économie d'eau) ;
- Mettre un couvert végétal adapté pour stabiliser ou fixer un talus ;
- Diversifier les essences végétales.

Recommandations pour l'Eau :

- Récupérer les eaux de ruissellement en créant des mares, des noues (faire des créations utiles et esthétiques) ;
- Récupérer les eaux de pluie ;
- Mettre des plantes adaptés qui ont un rôle d'épuration des eaux ;
- Ne pas imperméabiliser les sols, choisir un revêtement qui permet l'infiltration des eaux.

Recommandations pour les Intrants :

- Suivre la réglementation sur l'utilisation de désherbant, d'engrais ;
- Créer des composteurs communaux ;
- Adapter le mobilier urbain.

Recommandations pour l'Energie :

- Installation de panneaux solaires ;
- Eviter l'éclairage du village toute la nuit ;
- Créer des pistes cyclables.

- Actions en faveur de la qualité de l'espace public.

Sur le territoire de la commune, il est conseillé de :

- Maitriser la publicité, les enseignes, l'esthétisme des panneaux ;
- Rénover les façades ;
- Effacer les réseaux (électriques et téléphoniques) ;
- Mettre en place une charte départementale : choisir une couleur unique pour l'ensemble du mobilier urbain pour que celui-ci s'intègre dans le paysage et l'esthétisme de la commune. Pour réaliser cette charte, il vous est conseillé de faire appel au CAUE.

2. Présentation PowerPoint « Analyse de l'aménagement paysager par espace d'une commune ».

La présentation PowerPoint avait pour objectif de présenter les différents aménagements paysagers que les élus peuvent mettre en place par espaces sur leur commune.

- **Les entrées de commune**

Les entrées de commune constituent des lieux de passage, une transition entre la commune et son environnement. Elles représentent l'image de la commune et doivent répondre à plusieurs objectifs d'aménagement.

Plusieurs conseils sur l'aménagement et le fleurissement pour mettre en valeur les entrées de commune ont été mentionnés.

- **Les espaces publics**

Ce sont des lieux d'accueil et de vie en collectivités très fréquentés.

Plusieurs conseils ont été prodigués pour mettre en valeur les places de mairie et d'église, ainsi que les entrées d'écoles, d'office du tourisme, de poste, etc.

- **Les lieux de commémoration**

Il s'agit des églises, des cimetières, des monuments aux morts et des calvaires. Ce sont des lieux symboliques, spécifiques du patrimoine pour lesquels il faut concilier l'aménagement des abords avec l'aspect esthétique et fonctionnel.

Plusieurs conseils ont été prodigués sur l'aménagement paysager, le fleurissement et l'accueil de la biodiversité afin de mettre en valeur ces espaces.

- Les lieux à forte fréquentation

Il s'agit des parcs, des jardins publics, des squares et les aires de jeux, des jardins collectifs. Ce sont des lieux très fréquentés par le public où on prend le temps de se détendre, d'apprécier son environnement, de pratiquer des activités sportives et ludiques.

Plusieurs conseils ont été prodigués sur l'aménagement paysager, le fleurissement et l'accueil de la biodiversité afin de mettre en valeur ces espaces.

- Les axes de communication

Dans une commune on retrouve des axes de communication primaire (routes, avenues) qui traversent les centres et relient les quartiers entre eux. On trouve également de nombreux axes secondaires (chemin ruraux, sentiers de randonnées, tour de ville, voie de chemin de fer désaffectée, etc.) qui sont parfois à l'abandon alors qu'il s'agit de voies de circulation douce à fort potentiel touristique.

Plusieurs conseils ont été prodigués sur l'aménagement paysager et l'accueil de la biodiversité afin de mettre en valeur ces espaces.

3. Quiz interactif « Kahoot » sur la grille VVF.

- ❖ Pour accueillir les insectes dans un hôtel à insectes je peux mettre :

- a) Des tiges creuses
- b) Des graines
- c) Des pommes de pin
- d) Des peignoirs

- ❖ Il est conseillé d'entretenir les arbres d'une commune avec une taille en :

- a) Boule
- b) Têtard
- c) Tête de chat
- d) Tire-bouchon

- ❖ Pour accueillir la biodiversité, il est conseillé de conserver :

- a) Les arbres à cavités
- b) Les arbres exotiques
- c) Les bouteilles
- d) Les grillages

- ❖ Quels sont les différents rôles d'une haie ? :
 - a) Protection
 - b) Refuge
 - c) Eviter les voisins
 - d) cacher

- ❖ Pour l'entretien d'une pelouse, il est conseillé de :
 - a) Tondre tous les mois
 - b) Semer de la prairie fleurie
 - c) Laisser les résidus de tonte
 - d) L'arroser régulièrement

- ❖ En quoi consiste la gestion différenciée ? :
 - a) A gagner du temps et de l'argent
 - b) A diminuer l'achat de matériel
 - c) A adapter l'entretien d'un espace vert selon son usage
 - d) A réintroduire le végétal

- ❖ Pour le fleurissement communal, il est conseillé de :
 - a) Choisir au minimum 3 couleurs
 - b) Choisir des plantes vivaces
 - c) Choisir au maximum 3 espèces locales
 - d) Mélanger les espèces sauvages et horticoles

- ❖ Agir en faveur de l'environnement c'est :
 - a) Prendre en compte le paysage dans les projets d'amendement communaux
 - b) Planter le plus possible de végétaux
 - c) Entretenir valoriser les espace naturels
 - d) Offrir aux promeneurs la possibilité d'aller partout

- ❖ Pour minimiser les surfaces de terre à nu dans les massifs, il est conseillé de mettre :
 - a) De l'argile ou terre cuite
 - b) Des graviers
 - c) Des feuilles mortes
 - d) Des épouvantails

- ❖ Pour accueillir la biodiversité, il est conseillé d'installer :
 - a) Des pièges
 - b) Des tas de bois
 - c) De la musique
 - d) Des tas de tôle

- ❖ Pour sensibiliser les habitants d'une commune aux nouvelles techniques d'entretien, il est conseillé :
 - a) D'installer des panneaux pédagogiques
 - b) D'organiser des ateliers
 - c) De les obliger à planter des fleurs
 - d) De les sanctionner

- ❖ Pour restaurer une mare, il est conseillé de :
 - a) Planter des roseaux, nénuphars, jussies
 - b) Mettre un filtre à eau
 - c) Planter des arbres
 - d) Installer un ponton

- ❖ Pour mettre en valeur un cimetière, il est conseillé de :
 - a) Tondre régulièrement
 - b) Semer de la prairie fleurie
 - c) Créer un emploi de réceptionniste
 - d) Engazonner les allées

- ❖ Pour aménager l'entrée d'une commune, il est conseillé de :
 - a) Mettre des suspensions
 - b) Installer des gîtes pour la faune sauvage
 - c) Fleurir le pied du panneau
 - d) Créer une porte de verdure avec des arbustes fruitiers

- ❖ Pour aménager le parvis d'une église, il est conseillé :
 - a) D'aménager des espaces de verdure
 - b) D'aménager des places de stationnement
 - c) D'installer des massifs en pots
 - d) D'installer un jardin collectif

- ❖ Quel est l'avantage pour une commune d'être labellisée ? :
 - a) Avoir des fleurs gratuites
 - b) Embellir les espaces verts
 - c) Gagner en popularité
 - d) Aucun

- ❖ Sur quels espaces communaux peut-on appliquer la gestion différenciée ? :
 - a) Les talus
 - b) Les cimetières
 - c) Les terrains de foot

d) Les chemins de randonnée

❖ Agir pour les ressources naturelles c'est :

- a) Favoriser les circuits courts
- b) Favoriser les déplacements en voitures
- c) Eclairer le village la nuit
- d) Aménager des zones de circulations piétonnes

❖ Le jour du passage du jury, il est conseillé :

- a) De rassembler tous les habitants de la commune
- b) D'organiser un pot d'accueil
- c) D'expliquer les motivations de la commune pour avoir le label
- d) De donner de l'argent

❖ Pour l'aménagement paysager d'une place communale, il est conseillé :

- a) De créer des places de stationnement
- b) D'éclairer toute la nuit la façade des bâtiments
- c) De créer des massifs
- d) De mettre des pots de fleurs colorés

❖ Pour créer une haie, il est conseillé de planter des espèces :

- a) Locales
- b) Tropicales
- c) Fruitières
- d) D'honneur

❖ Pour l'aménagement d'un rond-point, il est conseillé de :

- a) Installer des tables de pique-nique
- a) Semer de la prairie fleurie
- b) Tondre toutes les semaines
- c) Mettre une girouette

❖ Pour communiquer sur le fleurissement il faut :

- a) Installer des panneaux partout
- b) Mettre des photos du maire sur Facebook
- c) Mettre un article dans le bulletin municipal
- d) Faire une diffusion radio

❖ Agir en faveur de l'espace public c'est :

- a) Créer un maximum de stationnement
- b) Placer un maximum de mobilier urbain
- c) Placer le mobilier en fonction des besoins

d) Installer des jardinières à chaque rebord de fenêtre

❖ Qu'est-ce que la biodiversité :

- a) Un courant politique
- b) La diversité biologique
- c) La diversité ethnique
- a) Des champs en jachère

Réponses :

1: a et c	2: b et c	3: a	4: a et b	5: b
6: a, c et d	7: b et d	8: a et c	9: c	10: b
11: a et b	12: b et d	13: b et d	14: b et c	15: a et d
16: b	17: a et b	18: a et d	19: c	20: c
21: a et c	22: b	23: c	24: c	25: b

➤ Pour l'organisation d'une visite sur la commune afin de conseiller et d'orienter les personnes en charge du fleurissement.

Réfèrent PETR Cœur des Hauts de France : Emilie SI HAMDI

Poste : Assistante administrative

Téléphone : 03.22.84.44.25

Mail : e.sihamdi@coeurdeshautsdefrance.fr

➤ Pour des conseils sur la valorisation et la préservation de la biodiversité sur une commune.

Réfèrent CPIE Vallée de Somme : Laura POINSOTTE

Poste : Chargée de mission « Valorisation du patrimoine naturel »

Téléphone : 03.22.33.24.25

Mail : etudes2@cpie80.com

➤ Pour des conseils sur l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement.

Réfèrent CAUE80 : Chloé BONDER

Poste : Paysagiste conseil

Téléphone : 03.22.91.11.65

Mail : bonder@caue80.asso.fr